



Les suite d un accident de travail

Par **sabrina94270**, le **01/12/2012 à 18:27**

bonjour,rnj ai eu un accident de travail suite a sa j ai entamer la faute inexcusable pour mon employeur j ai eu un rdv a l assurance maladie du val de marne departement des risques professionnels. je me suis presenter a l heure du rendez vous mais personne de mon entreprise c'est presenter de la j ai reçu un courrier qui me dis :
rnMadame suite a la reunion du 21.06.2012 qui s'est tenue dans nos bureaux, j ai l honneur de vous informer qu en absence de votre employeur la STE CARREFOUR il ne nous est pas possible d envisager une majoration de la rente qui vous a été allouée à l accident du travail du 05.12.2010.
rnSivous vous entendez cependant maintenir votre demande, il vous appartient de faire reconnaitre la faute inexcusable de votre employeur par la juridiction compétente et de saisir a cet effet le Tribunal des Affaires de Sécurité Social de Creteil.
rnVoila pourriez vous me dire que leur ecrire sur ce courrier sachant que suite a cette accident de travail j ai ete reconnu travailleur handicapé je vous remercierncoordialementy